



Un pari démocratique pour l'Université d'Artois

Lettre ouverte à l'ensemble des personnels, au nom de la liste : « un pari démocratique pour l'Université d'Artois » soutenue par FSU/SNESUP/SNES/UNSA/FO et autres.

Les élections aux divers Conseils de l'Université d'Artois du 31 mars et 1 avril 2008, ont été annulées par la Commission Académique de Contrôle des Opérations électorales (CCOE) à l'issue des scrutins des 31 mars et 1 avril 2008, suite à des requêtes en annulation déposées par des collègues au nom de notre liste. La Commission a avancé deux arguments pour justifier sa décision:

La proximité des résultats électoraux obtenus dans les collèges d'enseignants-chercheurs entre deux listes, la Liste « Ensemble réussir la nouvelle Université d'Artois » qui avait reçu l'appui du Président de l'Université (Collège A des PR: 46 voix; Collège B des Autres enseignants 191 voix), et la liste « Un pari démocratique pour l'Université d'Artois », soutenu par des syndiqués au titre de leur organisation (FSU/SNESUP, UNSA Sup'Recherche) ou à titre individuel, et des non-syndiqués (Collège A des PR : 21 voix; Collège B des Autres Enseignants : 187 voix).

Dans ce contexte de faible écart (quatre voix font le partage entre ces deux listes dans le Collège B du Conseil d'Administration), la Commission a jugé que les règles d'impartialité des opérations électorales avaient été violées par le fait que la Présidence de l'Université d'Artois avait délibérément favorisé une liste (la liste « Ensemble... ») par rapport à toutes les listes en présence (listes SGEN, et « Un pari démocratique pour l'Université d'Artois », candidatures individuelles). Une copie de cette décision vous sera transmise.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) comporte dans ses fondements une porte ouverte à l'arbitraire. La décision de la Présidente de la Commission de Contrôle concernant les élections des 31 mars et 1^{er} avril 2008 éclaire dans quelle mesure la prudence du Juge peut tempérer l'imprudence avérée du Législateur. Elle n'est que partiellement réconfortante, car cette jurisprudence confirme que la LRU crée une situation d'insécurité accrue pour les personnels des Universités, dans la mesure où elle permet de construire l'idée d'une toute puissance jusqu'au non respect du code électoral, ce qui ne relève pas de la LRU.

L'Université ne peut pas se prétendre ni au-dessus des lois, ni coupée des changements profonds de société. Les 12 requêtes en annulation déposées par des collègues au nom de notre liste « Un Pari démocratique pour l'Université d'Artois » ont défendu les principes clairement affichés dans notre profession de foi. Nous avons su rétablir une situation réglementaire qui offre désormais les moyens d'une expression plus juste des idées. Nous ne sommes pas pour l'application d'un rituel de contestation syndical. Au contraire, nous voulons défendre à la fois une vision dynamique et positive du développement de l'Université d'Artois, et une gestion vigilante en toute intelligence des situations nouvelles créées par la LRU et l'entrée de l'Ecole IUFM dans l'Université d'Artois.

La « LRU » comporte dans ses fondements une porte ouverte à l'arbitraire, au libéralisme et aux dérives de prise de pouvoir sans limite, voire déviantes dès lors qu'elle est appliquée sans contrôle démocratique fort. Dès lors que les Conseils (CA; CEVU; CS) deviennent consultatifs sans réel pouvoir de décision, un président peut seul et sans retenue prendre toutes décisions. Décider de la loi électorale et de la répartition des sièges, recruter les personnels, droit à mutation, décider de l'usage des fonds de réserves, décider des maxima de services, l'ensemble sans référence à des règles publiques.

De nombreux collègues de toutes catégories, sont conscients que l'application de la LRU peut conduire à des dérives consécutives à une gestion trop technique et ou arbitraire oubliant des règles de transparence et de démocratie, seule garantie d'une impartialité nécessaire à son fonctionnement. Nous proposons un cadrage en référence à des analyses nationales pour éviter toute dérives locales.



FSU/SNESUP/AUTRES SYNDICATS/NON SYNDIQUES





Alors même que cette loi LRU, offre ces dangereuses potentialités, bon nombre de collègues de toutes catégories, se sont réunis peu à peu, autour des idées développées au plan national par le SNESup/FSU pour conduire des réflexions sur le sens de la vie universitaire et des conséquences d'une l'application inconditionnelle de cette loi. Nos listes assurent une parité entre les composantes de l'Université, donc un équilibre nécessaire pour la prise en compte des originalités de ses composantes.

La liste « Un pari démocratique pour l'Université d'Artois » entend mener la réflexion sur les garanties nouvelles, et a trouvé un appui dans cette démarche auprès des plus importantes organisations syndicales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La pluralités des personnels de différents statuts (du premier et du second degré, des enseignants chercheurs) dont nous sommes les représentants - en tentant de respecter dans la constitution de nos listes l'équilibre entre les différentes composantes Université/Ecoles,IUFM au prorata de leur importance respective, 60/40% - mènent à titre syndical des réflexions communes en contrepoids aux points de vue individuels.

L'Université d'Artois ne peut pas s'ouvrir sur l'avenir sans être attachée à des valeurs, à des règles transparentes et démocratiques de fonctionnement.

Les dimensions nouvelles de l'université que nous souhaitons réclament l'application concrètes des valeurs que nous défendons: indépendance à l'égard des pressions politiques et du monde des affaires, des principes d'équité et d'égalité pour tous, la culture d'un vrai service public et du partage des richesses, faibles coûts de gestion, et transparence justifiée des décisions.

Nous sommes persuadés et convaincus qu'il est possible, ensemble, dans des réflexions nourries par tous, de préparer une gestion à partir d'une réflexion collective, de propositions réfléchies au plan national autour du SNESup/FSU pour contrecarrer les méfaits de la LRU qui semble participer à la vraie perte des valeurs humaines et sociales qui étaient développées dans le pays.

Au réalisme libéral affiché, nous proposons des règles de vie et des outils de gouvernance transparents. Elaboration d'un règlement intérieur fiable pour l'Université; des réunions préparatoires aux différents Conseils; des réunions d'informations pour rendre compte publiquement des avancées ou des dangers. Ceci afin de promouvoir les valeurs de l'université: les différentes recherches y compris en didactiques et en pratiques pédagogiques, en formation des enseignants, la diffusion des connaissances nécessaires à la réussite de tous les étudiants et des enseignants stagiaires, dans le cadre d'un service public d'éducation, et du respect des statuts des personnels et des originalités de chaque composante.

L'opposition que nous affichons ne s'adresse pas seulement à l'esprit d'une loi mais à ses effets concrets néfastes. Elle est le signe d'une cohérence et d'une intelligence de l'urgence de la situation. qui ne peut que rassurer les personnels. Notre enthousiasme, l'ambiance et la forme de travail adoptés attestent d'une complémentarité réussie comme signe d'une intégration des personnels d'horizons et de parcours différents.

Notre manière de mettre en oeuvre nos principes affichés, est celle de la lucidité et de la transparence, de débattre et de rendre compte. Nous ne pouvons pas transiger avec des règles qui garantissent les équilibres en présence, ce qui nous a conduit a demander l'annulation des élections.

Réfléchir, se réunir, proposer des analyses, des réflexions, des outils offrant des garanties de transparences est l'ambition d'un pari démocratique. Le faire savoir, est la moindre des choses.



FSU/SNESUP/AUTRES SYNDICATS/NON SYNDIQUES

